

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Louhans, le 21/3/17

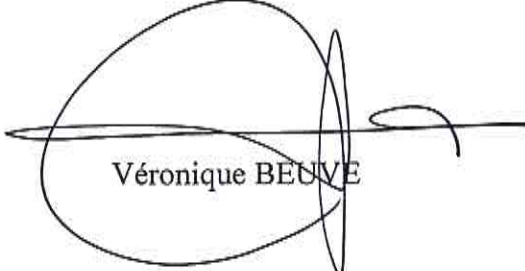
La Sous-Préfète de Louhans

Monsieur le Président

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, un exemplaire du contrat de ruralité pour le territoire de la Bresse Bourguignonne signé le 14 mars 2017, ainsi que la convention financière 2017 et son annexe 1.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Véronique BEUVE

Monsieur Anthony VADOT
Président du syndicat mixte du Pays de la
Bresse Bourguignonne
Maison de la formation
4 promenade des Cordeliers
71500 LOUHANS



Contrat de ruralité pour le territoire de la Bresse Bourguignonne 2017-2020

Etabli entre,

L'Etat, représenté par le préfet de Saône-et-Loire M. Gilbert PAYET

et

La communauté de communes de la Bresse Louhannaise Intercom' représentée par son président, Anthony Vadot

La communauté de communes Terres de Bresse, représentée par son président, Cédric Dauge

La communauté de communes Bresse Revermont 71, représentée par son président, Didier Fichet

La communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, représentée par son président, Jacques Guiton

ci-après dénommés le(s) porteur(s) du contrat;

et

Le Syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne,

Le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,

L'Agence Régionale de Santé,

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,

Pôle emploi,

La Caisse des Dépôts et Consignations,

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire,
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire,
La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire,**

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre le porteur et les partenaires ci-dessus désignés. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à l'échelle infra-départementale du territoire du pays de la Bresse Bourguignonne.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, par délibération du 11 juillet 2016, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé et opérationnel, à l'échelle du bassin de vie de la Bresse Bourguignonne. Il fédère l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels, économiques et associatifs qui inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de ce territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du territoire, du département et de la région, à savoir :

- le schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- le contrat territorial du Pays de la Bresse Bourguignonne - Convention d'objectifs et de moyens
- le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- la convention LEADER 2015-2020,
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)
- la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Ce document traduit une stratégie territoriale et entend répondre aux défis que doit relever la Bresse Bourguignonne en matière d'accès aux soins, de développement économique, de cohésion sociale ou encore de transition énergétique. Il s'agit d'un document intégrateur de l'ensemble des politiques en faveur des ruralités.

Le conseil départemental de Saône-et-Loire engagé dans une démarche d'élaboration de contrats territoriaux à l'échelle des territoires de SCOT, n'est pas signataire du contrat de ruralité, compte tenu d'un calendrier différent retenu pour son dispositif de soutien aux

collectivités. Néanmoins, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de lisibilité des dispositifs, il a été associé aux travaux qui ont prévalu à sa rédaction et participera à sa gouvernance. Des cofinancements pourront, le cas échéant, intervenir sur des actions structurantes du contrat qui seraient compatibles avec la politique du Conseil départemental.

Le conseil départemental est engagé par ailleurs aux côtés de l'État, dans l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, décliné dans le contrat de ruralité pour la Bresse bourguignonne. Enfin, le conseil départemental conduit un projet territorial des solidarités, complémentaire de certaines actions inscrites dans le contrat de ruralité, qui a vocation à se décliner également sur la Bresse bourguignonne.

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

Situé en Région Bourgogne Franche-Comté, à l'Est du département de la Saône-et-Loire, en limite du Jura et de la Côte d'Or, le Pays de la Bresse Bourguignonne rassemble 66 946 habitants, 4 communautés de communes et 88 communes, avec une densité de population de 47 habitants/km2.

L'analyse de l'évolution de la population au sein de la Bresse bourguignonne est marquante. Alors que le territoire perdait depuis 30 ans des habitants, la période 2000-2010 a été en rupture totale. **Le territoire a, en effet connu une croissance démographique de 14% sur cette période (+1,36%/an) soit 7 869 habitants supplémentaires.**

Cette croissance démographique fait de la Bresse Bourguignonne le territoire le plus attractif de la Saône-et-Loire.

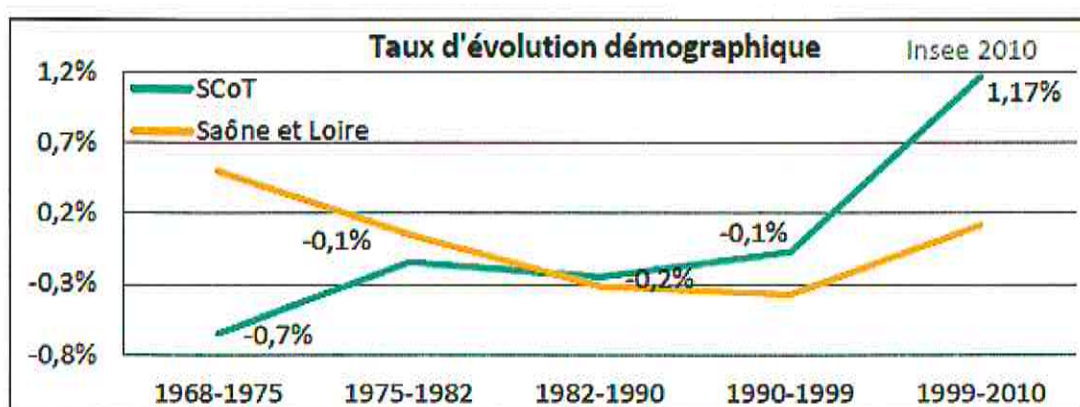
Cette attractivité est essentiellement liée au desserrement des agglomérations voisines aux « franges » du territoire. La Bresse Bourguignonne exerce une attractivité résidentielle : plus de la moitié de ces actifs nouvellement installés quittent



quotidiennement le territoire pour aller travailler ailleurs. Les agglomérations de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier attirent à elles seules, respectivement 39 % et 12 % des actifs résidant en Bresse Bourguignonne.

Cette situation fait ressortir une forte consommation du foncier pour l'habitat : la Bresse Bourguignonne enregistre la consommation foncière la plus importante du département (parcelles plus grandes, coût du foncier agricole faible).

Parallèlement, on note une population plus âgée que la moyenne régionale, un déficit naturel lié au vieillissement de la population, et une perspective de doublement de la classe d'âge des plus de 75 ans à l'horizon 2040.



Territoire essentiellement rural, situé pour partie en zone de revitalisation rurale (46 communes sur 88), le Pays de la Bresse Bourguignonne est caractérisé par une identité culturelle, historique, naturelle forte (habitat traditionnel, qualité des productions agricoles locales) et par une certaine qualité de vie.

B) Les enjeux du territoire

Ce territoire essentiellement rural, présente des atouts essentiels qu'il importe d'exploiter et de valoriser dans le cadre d'un projet de développement coordonné et partagé de ce territoire. Le Pays de la Bresse Bourguignonne est un territoire "sous influence" des agglomérations chalonnaise et lédodienne.

La forte attractivité résidentielle de ce territoire contribue à une croissance démographique notable : 1^{er} rang régional. Mais, ainsi que précisé *supra*, la part des personnes de plus de 60 ans et plus, augmente aussi de manière substantielle (33 % contre 27 % au niveau régional) . Ainsi, l'un des enjeux de ce territoire consiste notamment à adapter l'offre de services d'une population croissante, tout en prenant en considération la structuration de cette population (population vieillissante).

Pour limiter les migrations quotidiennes, le développement local constitue un enjeu essentiel. Ce territoire rural, caractérisé par une agriculture céréalière (blé et maïs principalement), comprend aussi des exploitations laitières. Des productions agricoles de qualité caractérisent

ce territoire : volailles de Bresse labellisées en AOC dont les débouchés vont au-delà des frontières du pays ; AOC Comté présente sur 2 communes voisines du Jura et AOP beurre et crème de Bresse.

Ce territoire comporte aussi des industries avec des entreprises emblématiques en agroalimentaire (LDC Bourgogne, Bigard), doté d'un tissu économique qui dispose d'importantes opportunités de développement.

Enfin, ce pays ne présente pas de difficulté majeure en termes d'accessibilité : le Pays est traversé par des axes de communication structurants : il s'insère entre 2 autoroutes très empruntées (l'A6 et l'A39), dispose d'un réseau ferroviaire et de routes départementales, qui participent à l'attractivité de ce territoire, le rendant facilement accessible depuis Lons le Saunier, Chalon, Dôle ou encore Dijon. Néanmoins, force est de constater, que la mobilité est au coeur des préoccupations de la population. Aussi, au-delà de ces grands axes qui contribuent à désenclaver un territoire, une offre alternative à la voiture permettant de mieux prendre en compte les besoins des jeunes et des personnes âgées doit être pensée.

Les principaux enjeux du Pays de la Bresse Bourguignonne portent sur son positionnement vis à vis des agglomérations voisines et la mise en place d'une stratégie de développement économique et de valorisation des ressources bressanes.

Le contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne permettra notamment de répondre à ces enjeux. Par ailleurs, les quatre communautés de communes du Pays de la Bresse Bourguignonne ont fait le choix de définir ensemble une stratégie territoriale permettant de porter, par l'action publique locale, un projet de développement territorial intégrant dans une logique durable :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins
- La revitalisation des bourgs centres
- L'attractivité du territoire
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- La Cohésion sociale
- La transition écologique et énergétique.

L'essentiel à retenir - Atouts, faiblesses, opportunités, menaces :

	ATOUPS	FAIBLESSES	MENACES	OPPORTUNITES
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Une vitalité démographique retrouvée depuis 10 ans • Un solde migratoire positif, témoin de l'attractivité résidentielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement structurel de la population • Des ménages aux revenus modestes • Départ des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique qui s'arrête • Un départ des jeunes qui s'accroît et peu d'arrivées 	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter au vieillissement de la population • Mener une politique d'accueil en direction des populations jeunes
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre locative sociale faible mais bien répartie • Une démarche d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat engagée sur le parc privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Un bâti privé et public anciens et énergivores • Ralentissement de la construction neuve • Une progression de la vacance et désertification de certains bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des logements • Précarité énergétique et désertification • Perte de population au profit des autres territoires 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les centres bourgs • Réhabiliter et rénover le parc ancien
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu complémentaire de TPE/TPI et de grands groupes • Un schéma des ZA par Bresse Initiatives • Des filières industrielles compétitives et porteuses de développement et d'emplois • Un bon ratio actifs/emplois • Une mobilité des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'accueil peu structurée • Un déséquilibre habitat/emploi qui s'accroît au profit des pôles urbains voisins • D'importants déplacements nécessaires pour travailler • Des emplois peu qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Des déplacements domicile-travail rendus difficiles avec le coût de l'énergie • Des revenus faibles, peu de pouvoir d'achat et augmentation de la précarité des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des emplois plus qualifiés • Favoriser l'installation d'actifs • Rationnaliser les déplacements domicile-travail • Potentiel du numérique pour augmenter la compétitivité • Structuration des filières (bâtiment et artisanat)
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Un système de production agricole diversifié et productif • Dynamique des activités agroalimentaires s'appuyant sur les ressources locales • Une filière bois qui commence à s'organiser • Des filières de qualité (AOP, AOC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible structuration des filières courtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Filières agricoles fragilisées (concurrence, pression foncière...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel des filières locales dans le but de produire de l'énergie • Des demandes croissantes sur les filières de qualité et sur la valorisation des produits locaux

C/ Etat des lieux des démarches en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :

Des démarches en faveur du développement local, de l'attractivité et notamment de la transition énergétique ont d'ores et déjà été initiées sur ce territoire de la Bresse Bourguignonne.

En effet, le Pays de la Bresse Bourguignonne a centré son projet de développement local autour de la transition écologique et énergétique. A ce titre, le Pays a contractualisé à travers divers programmes :

1. Le contrat de territoire 2015-2017 (Pays/Région 2015-2020) :
2. Le programme LEADER 2015-2020 (UE)
3. La convention Territoire à Energie Positive (TEPCV).

Le territoire a fait le choix de limiter sa dépendance énergétique en axant son action autour de la réhabilitation du patrimoine bâti, de la revitalisation des centres-bourgs, de l'aménagement durable des espaces publics, du soutien aux projets de chaufferies bois, à la création de modes doux de déplacement...

Enfin, un certain nombre de mesures issues des comités interministériels aux ruralités sont déjà appliquées sur ce territoire de projets :

Thématiques prioritaires	Démarches et dispositifs thématiques engagés sur la Bresse bourguignonne
Priorité 1 : garantir à tous l'égalité d'accès aux services	Services publics : 5 Maisons de Services Au Public ouvertes, 4 Maisons de santé pluridisciplinaires ouvertes et une maison médicale de garde; dispositions en faveur de l'accueil de jeunes médecins : 1 contrat de praticien de médecine générale . Recrutement d'un animateur santé chargé de l'élaboration d'un contrat local de santé et de sa mise en œuvre.
	Ecoles en milieu rural, un lieu de réussite éducative : favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles : 1 convention établie à ce jour; accompagnement des élus dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT).
	Plateformes mobilité dans les bourgs-centres : mission mobilité : plateforme à vocation sociale, créée à l'échelle du Pays.
Priorité 2 : amplifier les capacités de développement des territoires	Le logement: « Habiter Mieux » (ANAH) / PLH => OPAH traitement du logement ancien, lutte contre la précarité énergétique : 27 logements accompagnés en 2016
	Maintien des commerces de proximité et services marchands
	Soutien des territoires à énergie positive : 1 TEPCV Pays Bresse Bourguignonne : convention signée le 22 juillet 2016 ; montant prévisible des travaux :1 079 439 €, subvention prévisible TEPCv : 490 760 € ; 6 actions .

	Développer la méthanisation : projets en cours
	Accélérer le raccordement au THD des services publics et entreprises identifiés prioritaires. Téléphonie mobile : couverture des zones blanches Résorption zone dites sensibles : touristiques, économiques : AAP 1300 sites : pas de sites identifiés.
	Agriculture : mise en place de groupements d'intérêt économique environnemental : 1 projet labellisé.
Priorité 3 : Accompagner les collectivités et le territoire	Ce territoire a bénéficié des mesures de soutien de l'investissement public local décidées lors des comités interministériels aux ruralités. Ainsi en 2016, l'accompagnement de l'État à l'investissement local a représenté un montant de 2 728 541 € à travers la mobilisation des fonds suivants : -DETR : 1 989 768 € pour 49 projets -FSIPL : 738 773 € pour 9 projets.

II- Objectifs et plan d'action opérationnel :

Le contrat de ruralité définit un projet de territoire partagé et opérationnel à travers des objectifs et des orientations qui se déclinent autour des 6 thématiques prioritaires traduisant les enjeux du territoire (cf. supra).

Pour chacune de ces thématiques, des objectifs et orientations sont précisés, décrivant la stratégie employée pour l'atteinte de ces objectifs, les moyens identifiés, les partenaires associés.

Les dispositifs en cours qui contribuent à l'atteinte de ces mêmes objectifs sont par ailleurs valorisés.

1. Favoriser l'accès aux soins et aux services publics:

Au regard de la dynamique démographique et résidentielle relevée, il importe pour le Pays de la Bresse Bourguignonne de s'engager dans une politique volontariste d'adaptation de son offre de services à la population.

Le Pays doit anticiper les besoins nouveaux de la population liés au vieillissement structurel et au tissu social fragile.

Objectif 1 : améliorer la démographie médicale et faciliter l'accès aux soins de premiers recours:

L'accès aux soins de premiers recours est un enjeu majeur pour le développement de ce territoire.

L'offre en équipements et professionnels de santé est insuffisante pour répondre aux besoins d'une population qui vieillit et dont le risque de dépendance ira grandissant. La densité des médecins généralistes pour 210 000 habitants en Bresse Bourguignonne (6,9) est inférieure à celle du département (7,9) et de la région (8,8). (source ADELI et RPPS 1/01/2016).

S'agissant des masseurs kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes et pharmaciens : la densité est également inférieure à celle du département et de la région.

Aussi, les élus de la Bresse Bourguignonne conscients de cette situation, se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé dans le but de décliner au niveau du territoire, et en tenant compte de ses spécificités, la politique régionale de santé et de lancer une réelle dynamique de coopération entre les acteurs afin de faire face en particulier au défi d'une démographie déficitaire des professionnels de santé.

Objectifs à atteindre :

- Maintenir l'offre de soins de 1^{er} recours et favoriser l'installation de professionnels de santé en participant à la déclinaison du Pacte Territoire Santé 2 (plan de lutte contre les déserts médicaux)
- Améliorer le parcours de santé de la personne âgée à domicile et en établissement en renforçant la coordination des professionnels de santé.

Plan d'actions envisagé :

Le Pays de la Bresse Bourguignonne vient de s'engager dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un contrat local de santé (CLS).

Ce contrat a pour objectif :

- * de décliner au niveau du territoire de la Bresse Bourguignonne et en tenant compte de ses spécificités, la politique régionale de santé définie par l'Agence régionale de santé dans son Projet régional de santé Bourgogne et futur projet régional de santé Bourgogne Franche-Comté 2018 – 2019;
- * de lancer une réelle dynamique de coopération des acteurs (administrations, collectivités territoriales, opérateurs, usagers ...).

Le contrat devra définir des objectifs et des actions permettant de faire face au défi de la démographie déficitaire des professionnels de santé.

Soutenir et renforcer l'offre de soins de premier recours à l'aide de différents dispositifs :

- aider les professionnels de santé lors de leur installation (favoriser les contrats engagement de service public et les praticiens territoriaux de médecine générale)
- accompagner les professionnels dans leur exercice en favorisant et soutenant les structures d'exercice coordonné comme les maisons de santé pluridisciplinaires
- favoriser l'utilisation des nouvelles technologies (e-santé avec le dossier médical partagé, la télémédecine, la messagerie sécurisée)
- susciter l'engagement des acteurs locaux par la création des communautés professionnelles territoriales de santé, les équipes de soins primaire).

A noter que le territoire du pays de la Bresse bourguignonne est couvert par l'expérimentation du projet Territoire Soins Numériques (TSN) - Territoire innovant Coordonné Santé Social (Eticss) dont l'objectif est de fluidifier la circulation de l'information entre les professionnels de santé libéraux et les acteurs du champ social et médico-social afin de mieux coordonner les prises en charge. Il s'agit d'une plateforme de services numériques innovants qui offre un bouquet de services pour les particuliers (portail d'information et d'orientation avec accès à un centre d'appel santé-social), pour les professionnels (offre des outils qui facilitent la coordination comme le dossier de coordination, l'agenda partagé, le carnet de vaccination électronique, les programmes d'éducation thérapeutique)

Il conviendra en outre de **faire connaître les mesures incitatives** proposées dans le cadre du Pacte Territoire Santé 2 (Praticien territorial en médecine générale, le contrat d'engagement de service public) et de **s'appuyer sur le dispositif départemental :**

« **installeunmedecin.com** » mis en place par le Conseil départemental, participer à des actions et outils de promotion du territoire communs.

Améliorer la prise en charge des personnes âgées :

Des actions en direction des personnes âgées pourront être envisagées.

Il est à noter que le territoire de la Bresse Bourguignonne est couvert par Eticss, c'est aussi l'accompagnement des situations complexes avec la mise en place de la plateforme territoriale d'Appui-Nord71, accessible par un portail Web ou le numéro unique.

Elle permet d'organiser un retour à domicile après une hospitalisation, d'évaluer et d'identifier des actions à engager pour faciliter le maintien à domicile de patients en situation de complexité médicale et psycho-sociale.

La mise en œuvre des actions visées supra sera menée en lien étroit et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil régional et le Conseil départemental, ainsi que les établissements de santé du territoire.

Objectif 2 : favoriser l'accès aux services au public :

Au regard du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), il ressort que la Bresse Bourguignonne dispose d'un niveau satisfaisant d'équipements généralistes de proximité : 233 pour 10 000 habitants contre 214 en Saône-et-Loire. Son maillage du territoire en pôles d'équilibre et de pôles de proximité explique en grande partie cette situation.

Néanmoins, le maillage en équipements et services de proximité révèle de profondes disparités entre infra-territoires et selon la typologie des communes. Alors que certaines communes disposent de plus de 7 équipements publics pour 1000 habitants, 19 communes périurbaines et rurales n'en disposent pas. Les bourgs ruraux sont les plus dotés et notamment Saint-Germain-du-Bois (9,8 équipements / 1000 habitants), Cuisery (8,5 équipements / 1000 habitants) et Pierre-de-Bresse (7,63 équipements/1000 habitants). Louhans-Châteaurenaud (5,2 équipements /1000 habitants) et plus généralement Cuiseaux Intercom' (3,8 équipements / 1000 habitants) ont une densité relativement faible alors qu'elles disposent de 27 % de l'offre totale d'équipement du territoire

Ce territoire apparaît relativement bien couvert en maisons de services au public (MSAP): 5 MSAP présentes sur le territoire du Pays .

Ainsi, **l'enjeu principal consiste surtout à maintenir et conforter l'offre existante**, assurer une meilleure communication auprès de la population sur le rôle et la localisation des accueils mutualisés, mais aussi, assurer une meilleure couverture territoriale de ces structures.

A noter que l'Etat participe au fonctionnement de ces structures MSAP, au côté des collectivités et des opérateurs.

Des réflexions sont à conduire en vue de développer, dans la mesure du possible, le caractère itinérant de certaines MSAP ou d'adapter leurs offres de services au regard des besoins de la population.

La mise en réseau des structures existantes doit être par ailleurs un gage d'efficacité et d'efficience. La Caisse des dépôts et consignations assure l'animation des MSAP sur le territoire national et, en lien avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, réfléchit à la déclinaison locale de cette animation qui participerait à cette mise en réseau.

L'accès aux services par des voies dématérialisées devra être facilité (information sur les procédures dématérialisées, points d'accès libre à internet, accompagnement des usagers dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques).

Enfin, s'agissant de l'accès à l'école primaire, l'un des enjeux du contrat consiste à engager une réflexion à l'échelle du territoire afin de rechercher des solutions pertinentes, viables et efficaces en matière d'offre scolaire. Il importe de poursuivre le dialogue entre la direction des services académiques et les élus locaux, et ce, afin d'éviter que le territoire ne subisse les conséquences des évolutions des effectifs scolaires mais anticipe l'organisation du réseau des écoles.

A ce titre, une convention de ruralités a d'ores et déjà été signée sur ce territoire.

2. Conforter et développer l'attractivité du territoire :

Attractivité économique

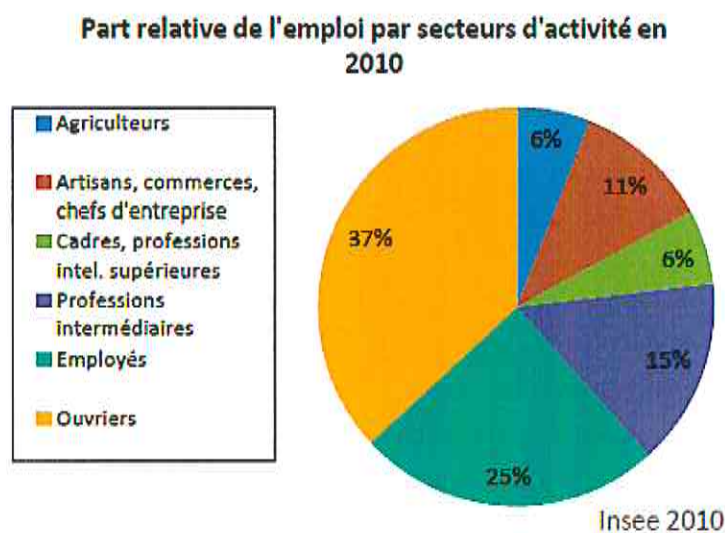
La Bresse Bourguignonne n'est pas uniquement marquée par la reprise de l'attractivité résidentielle depuis 10 ans. Le territoire connaît également une **dynamique économique positive** depuis la fin des années 1990.

Le nombre d'emplois offerts sur le territoire a effectivement augmenté de 14%, ce qui

représente 2286 emplois supplémentaires en 10 ans. Témoin de la vitalité économique de la Bresse bourguignonne, la progression de l'emploi a été plus forte qu'en Saône-et-Loire (10%) et en France métropolitaine (11%). Fortement liée à l'évolution démographique globale et donc à l'attractivité résidentielle, cette progression s'explique par plusieurs facteurs:

- un accroissement du volume total d'emplois offert sur le territoire et une dynamique continue de création d'entreprises dans les années 2000 ;
- un solde migratoire encore positif malgré un ralentissement notable et une arrivée de ménages au profil socio-démographique intermédiaire en situation d'emploi.

L'économie de la Bresse Bourguignonne repose sur **quelques secteurs d'activités phares** : l'agriculture, l'agro-alimentaire, la plasturgie et les transports. C'est le territoire bourguignon où la spécialisation de l'économie est la plus forte.



Les grands établissements participent à l'identité économique et à la visibilité du territoire grâce au positionnement de longue date sur les filières historiques du territoire : c'est le cas de LDC Bourgogne sur la ZA des Marosses à Branges ou de Mayet à Pierre-de-Bresse. Les établissements principaux sont susceptibles de faire levier sur l'ensemble de la chaîne de production, en permettant par exemple la structuration d'un réseau de sous-traitance.

Enfin, le territoire bénéficie d'une agence de développement économique, Bresse Initiative, qui accompagne et met en réseau les entreprises de la Bresse bourguignonne.

Pour assurer le développement économique du Pays, il importe notamment de disposer d'une offre foncière adaptée, positionnée stratégiquement et répondant aux investisseurs.

Aussi, le Pays oriente aussi son action, avec l'appui de Bresse Initiative, dans la définition d'une stratégie de développement économique cohérente avec l'accessibilité routière du territoire, travaille à la requalification des zones artisanales et à l'optimisation des zones d'activités déjà existantes, développe des démarches innovantes en matière d'activité et d'accès à l'emploi en milieu rural (télétravail, coworking, ateliers relais...) et accompagne le développement des entreprises.

Attractivité touristique:

Le tourisme représente en Bresse un poids économique important dû à la richesse de son patrimoine naturel, culturel, historique et à l'existence de multiples structures d'accueil (hôtellerie, gîtes et chambres d'hôtes, campings).

Les services de la DRAC et de la Région accompagnent les territoires dans les démarches de valorisation du patrimoine et mobilisent des subventions le cas échéant.

Il est cependant essentiel de conforter et de développer les emplois dans ce secteur en améliorant qualitativement et quantitativement l'offre touristique. La fréquentation des hôtels est majoritairement le fait de Français; les nuitées en campings sont surtout réservées par des touristes étrangers.

La Bresse Bourguignonne a pour ambition de développer un tourisme d'excellence, attractif, basé sur un tourisme vert innovant, une mise en tourisme de ses richesses locales et notamment architecturale et gastronomique. Elle s'appuie pour cela, sur un Office du Tourisme unique, établissement public industriel et commercial, qu'il importe de conforter.

La Bresse Bourguignonne a pour ambition de développer un véritable tourisme d'étape en proposant une offre d'hébergement touristique attractive et diversifiée : hébergement de plein air, gîtes ruraux, hôtellerie).

Par ailleurs, le syndicat mixte a signé avec le Conseil Régional, et Voies Navigables de France, un contrat de développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020, spécifiquement dédié à son développement touristique, entre Louhans et Ratenelle.

Dans le cadre du développement du tourisme fluvestre, il importe de répondre aux attentes des plaisanciers : via le contrat de ruralité, il s'agira de soutenir les équipements qui favorisent les usagers des voies d'eau et les aménagements à destination des plaisanciers qui leur permettront de découvrir le territoire (cheminements pédestres vers le bourg centre, liaisons cyclables vers les sites touristiques, signalétique...).

Développement agricole :

En Bresse Bourguignonne, la Surface Agricole Utile moyenne est légèrement inférieure à la moyenne départementale (84 contre 90 ha), bien que les exploitations professionnelles y soient légèrement plus étendues (113 contre 107 ha). Les ateliers laitiers occupent la première place en Bresse bourguignonne (30%), suivis des grandes cultures (29%) et des ateliers allaitants (28%). 10% des exploitations sont orientées vers la production de volailles, soit 3 fois plus qu'au plan départemental. Cette structuration du territoire s'explique notamment par la présence des AOC : Volaille de Bresse, Comté, Morbier et plus récemment l'AOP Crème et Beurre de Bresse. On note également une implantation importante des exploitations maraichères ou en floriculture (5,5%) puisqu'elles sont 4 fois plus représentées qu'en Saône-et-Loire.

En termes d'organisation, la coopérative agricole Bourgogne du Sud qui couvre toute la Bresse Bourguignonne, dispose d'un fort réseau de proximité (plateformes, dépôts et points de collecte). D'autres organisations se chargent de la valorisation promotionnelle et économique des productions locales comme le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB), le Syndicat de Promotion de la Crème et du Beurre de Bresse (SPC2B) ou encore le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Saône-et-Loire (GABSEL) et l'office du tourisme de la Bresse Bourguignonne.

- Le contrat de ruralité retiendra des actions visant à soutenir le développement des filières agricoles et valoriser les ressources locales : **les circuits courts agricoles constituent un autre axe de travail du Pays**. Il s'agit de soutenir la production locale, d'accroître sa visibilité afin de favoriser la diversification de l'agriculture locale et de valoriser les productions locales via le recours aux circuits courts.

Des démarches existent sur le territoire comme l'opération « Au Pré de ma cantine » pilotée par Bresse Louhannaise Intercom' en partenariat avec le secteur du Louhannais sur l'approvisionnement de restaurants scolaires en produits locaux. Soutien à l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective avec par exemple les systèmes alimentaires locaux à l'échelle d'intercommunalités.

Il s'agit aussi pour le Pays, de soutenir le développement des industries agroalimentaires en s'appuyant sur les productions locales renommées et labellisées (AOP-AOC), d'accompagner la structuration des filières agricoles compétitives et les filières spécialisées (bovins, lait).

La promotion des produits issus d'exploitations de la Bresse bourguignonne et des producteurs locaux est inscrite dans le plan d'actions 2017 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

La Bresse Bourguignonne mise sur une dynamisation de l'économie locale et le développement de secteurs économiques majeurs du Pays en s'inscrivant dans la transition énergétique:

- L'objectif stratégique est de développer l'économie du territoire par la valorisation de ses ressources : mise en valeur de l'architecture traditionnelle bressane, des savoir-faire locaux en matière d'artisanat du bâtiment et des productions agricoles locales, mise en valeur des gisements touristiques du territoire par la promotion du tourisme vert.

Le patrimoine local constitue un levier de développement local.

Le soutien à l'artisanat du bâtiment est envisagé dans une optique de rénovation énergétique de l'habitat et de respect de l'architecture traditionnelle bressane. Il s'agit de poursuivre le travail de structuration de l'artisanat du bâtiment déjà initié avec la définition par le CAUE de

- Saône-et-Loire d'une charte de qualité des artisans du bâtiment en Bresse Bourguignonne reprenant des préconisations techniques orientées sur le respect du bâti traditionnel bressan et l'amélioration de la qualité environnementale du bâti. Ce dispositif ambitionne de soutenir des actions permettant la montée en compétences de professionnels.

- Il s'agit aussi de soutenir le développement de filières d'éco-matériaux.

Ainsi, les 4 communautés de communes membres du Pays et le Pays ambitionnent par le contrat de ruralité de soutenir toutes actions s'inscrivant dans la stratégie arrêtée par le territoire visant notamment :

- à la diversification de la filière agricole : développement des circuits courts, agrotourisme
- au maintien d'activités en milieu rural
- à la valorisation des ressources locales : valorisation du patrimoine local, des produits du terroir, développement des ressources locales : filière bois, méthanisation
- au développement du tourisme vert (gîtes, voies vertes/bleues, valorisation des canaux, rivières, activités fluviales...).

Par le contrat, seront soutenus par ailleurs, les projets innovants facteurs d'attractivité sur le territoire, tels les pépinières d'entreprises, ateliers-relais, espaces de coworking... et en lien avec les acteurs institutionnels : chambres consulaires, Bresse Initiative, EPCIFP, accompagnera les projets facilitant la reprise ou création d'activité ou d'entreprise.

-Favoriser le déploiement du THD et de la téléphonie mobile sur ce territoire :

L'accès au numérique et à la connexion au téléphone mobile constitue aujourd'hui un impératif pour le développement économique de territoires en général et de zones d'activité en particulier.

Ainsi l'amélioration de la couverture du territoire en THD et en téléphonie mobile doit contribuer à l'installation et au maintien d'activités sur le territoire.

A ce titre, l'Etat, la Région, le conseil départemental et les communautés de communes se sont engagés dans le déploiement du THD sur le territoire d'ici 2022 : la Bresse Louhannaise n'étant pas concernée par le déploiement via les opérateurs privés, le déploiement du THD sur ce territoire relève exclusivement de l'initiative publique (RIP).

S'agissant de la téléphonie mobile, un nouveau programme de résorption des centres bourgs en zones blanches a été initié fin 2016 avec de nouvelles mesures. Toute commune identifiée comme non couverte pourra bénéficier d'un soutien financier de l'État à hauteur de 100 000€/site.

Autre programme national qui vise à la résorption des zones blanches sur les sites dits prioritaires, économiques ou touristiques : appel à projets 1300 sites avec un soutien financier de l'Etat à hauteur de 50 000 €/site.

3. Redynamiser les bourgs-centres :

Le territoire de la Bresse Bourguignonne, avant tout rural, dispose d'une structuration intéressante du territoire en pôles de proximité et pôles d'équilibre, constituant un enjeu pour

la cohésion territoriale et sociale.

Néanmoins, on constate un parc de logements vacants important, des vacances commerciales notables, un étalement périurbain qui menace l'armature du territoire.

Au travers du contrat de ruralité, en lien avec les services de l'Etat et les autres partenaires financiers, il s'agira en vue dans le cadre de la redynamisation des bourgs-centres de répondre aux problématiques suivantes:

- habitat dégradé et inadéquation de l'offre de logements.
- déprise commerciale en centre bourg
- espaces publics à réaménager en vue de cette redynamisation des bourgs-centres.

La Bresse Bourguignonne caractérisée par une forte attractivité résidentielle souhaite conserver son caractère rural, mais elle doit aussi développer une offre résidentielle diversifiée adaptée pour répondre aux besoins des néoruraux et d'une population vieillissante.

L'Etat et la Région participent à la revitalisation des bourgs-centres dans le cadre du CPER 2015-2020, et accompagnent les collectivités qui conduisent ce type d'opérations. Ainsi, Cuiseaux qui a engagé une opération en faveur de la requalification de son centre-ville a obtenu une subvention FNADT de 203 200€ au titre de l'ingénierie nécessaire à la conduite de ce projet.

Au regard de la complexité des aides financières mobilisables sur ce type d'opération et de la juxtaposition d'outils cloisonnés par des thématiques spécifiques, l'Etat assure la mise en œuvre d'une démarche partenariale pour les projets de revitalisation des centres-bourgs afin de mobiliser l'ensemble des acteurs publics concernés et coordonner l'intervention des politiques publiques sectorielles : logement, équipements, activité commerciale, services à la population et aux entreprises, tourisme, culture, patrimoine...

Objectif 1 : Développer l'attractivité résidentielle en améliorant l'efficacité énergétique du parc de logements existants : s'engager dans la requalification du parc de logements et mobiliser les logements vacants.

Le pays de la Bresse Bourguignonne s'est engagé dans une politique volontariste de diminution de la précarité énergétique, enjeu majeur pour les ménages modestes vivant sur ce territoire.

Des actions en faveur de la réhabilitation des logements sont initiées et seront poursuivies :

- accompagnement des collectivités dans le pilotage d'opérations collectives de rénovation de l'habitat type OPAH et PIG par le soutien à des actions d'animation et des études et diagnostics ;
- promotion des aides allouées dans le cadre du programme « Habiter mieux » par l'ANAH ;
- soutien d'actions innovantes ayant pour finalité de sensibiliser et d'accompagner les habitants sur la thématique de l'efficacité énergétique du logement.

Les collectivités membres du Pays, souhaitent redonner de l'attractivité aux bourgs centres et notamment en améliorant la qualité des logements proposés aux nouvelles populations mais aussi aux populations âgées. Elles souhaitent par voie de conséquence, accompagner par ce contrat les actions visant à la réhabilitation des logements anciens et à l'adaptation de l'offre de logements aux attentes diversifiées de la population.

Objectif 2 : Maintenir les commerces dans les centres-bourgs :

La Bresse Bourguignonne dispose d'un maillage de commerces de proximité important permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire. L'offre de proximité est essentiellement concentrée autour de la centralité bressanne et des pôles d'équilibre.

L'appareil commercial répond globalement aux besoins de proximité à l'échelle des bassins de vie. Néanmoins ce bon niveau de commerces repose sur un équilibre fragile. La problématique de vacance des cellules commerciales et de cession de fonds/baux en centre-bourg est identifiée au sein des pôles, Pierre-de-Bresse étant le plus touché. Ces difficultés sont dues, d'une part aux problématiques de reprises après les départs à la retraite, d'autre part aux actifs qui trouvent une réponse à leurs besoins lors de leurs déplacements domicile/travail et non sur leur lieu de résidence ou sur la polarité structurante.

Des actions portées conjointement avec les instances consulaires pourront être réfléchies et engagées afin de gérer au mieux les questions liées à la reprise/création des activités commerciales dans les bourgs-centres.

Le Pays oriente son action sur la requalification des zones commerciales existantes et la maîtrise de leur création sur le territoire. Des solutions visant à diversifier les offres sont à rechercher afin de maintenir une offre de commerces de centralité dans les centres-bourgs du territoire.

Des opérations, type Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) pourront être engagées sur le territoire.

Corollaire des actions menées en faveur du maintien d'une offre commerciale, le soutien aux projets visant à améliorer l'accessibilité des centres bourgs et à valoriser ces espaces s'avère primordial.

L'Etat via la DETR accompagne déjà fortement les territoires ruraux dans ce cadre. Les crédits du contrat de ruralité pourront ainsi être mobilisés pour favoriser les projets structurants qui redéfiniront l'espace et renforceront la dynamique commerciale et résidentielle des centres bourgs.

4. Faciliter les mobilités :

La Bresse Bourguignonne est une plaine facilement accessible située près de voies de communication importantes (réseau ferroviaire et autoroutes).

Cette facilité d'accès est un atout majeur pour le territoire. Les gares utilisées par les Bressans sont Louhans et Mervans au coeur du territoire, mais aussi Chalon-sur-Saône et Tournus sur un axe européen majeur ainsi que Dole, Mâcon, Le Creusot et Lons-le-Saunier. La ligne TER de la Bresse constitue donc un atout stratégique pour le territoire qu'il est essentiel de renforcer. La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) concerne aussi la Bresse Bourguignonne.

La Bresse Bourguignonne doit donc exploiter ces avantages le mieux possible d'autant que le Pays ambitionne de diminuer la part de l'automobile dans les déplacements.

Les transports collectifs existants ne suffiront cependant pas à apporter des solutions à l'ensemble des problèmes de mobilité. Cela suppose **une approche intermodale** tant au plan physique que tarifaire. L'idée d'un plan de transports a été avancée mais les problématiques sont variées : faciliter la circulation des jeunes en formation professionnelle, faciliter le trajet du domicile jusqu'aux grandes gares SNCF situées à proximité du territoire, faciliter les déplacements domicile-travail autrement qu'en voiture individuelle, etc.

Pour répondre à ces besoins, différentes pistes sont envisagées : harmonisation des correspondances des lignes TER avec les autres systèmes de transports, mise en place de partenariats entre les entreprises et les collectivités publiques, par exemple sous la forme de Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) afin d'élaborer des stratégies spécifiques de mobilité.

Développer des offres alternatives à la voiture individuelle par le transport partagé, covoiturage, taxi à la demande, réseau de pistes cyclables relié à la future voie verte Chalon-sur-Saône/Lons-le-Saunier via Louhans-Châteaurenaud, soutien au développement d'itinéraires et de cheminements de mobilité douce.

La chambre de commerces et d'industrie pourrait, dans le cadre du contrat, participer à une réflexion sur la mobilité en Bresse.

Soutien aux plates-formes de mobilité à vocation sociale : la Mission Mobilité diffuse l'information sur les transports en commun de la Bresse et les aides financières à la mobilité, met en place un service de location auprès des personnes présentant un besoin de déplacement d'au moins une semaine, notamment dans le cadre d'une reprise d'emploi ou de formation, et délivre une aide financière pour les déplacements aux bénéficiaires du RSA socle orientés vers l'association par leur référent social.

Dans le cadre de cet axe, le contrat de ruralité pourra soutenir toutes actions en faveur du développement d'offres de mobilités partagées (plateformes de covoiturage, plateformes de mobilité...), de développement de modes doux de déplacement, de mobilités alternatives.

5. La transition énergétique

La stratégie de développement local du Pays est axée autour de la transition énergétique.

Le Pays s'est engagé à travers le contrat de territoire élaboré avec le conseil régional, la convention LEADER et la convention TEPCV dans une stratégie de transition énergétique et écologique.

Le territoire a établi ses priorités d'actions autour de :

- la réhabilitation du patrimoine bâti (public et privé) : amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine, rénovation énergétique de logements, accompagnement du programme "Habiter mieux", mieux informer les usagers des dispositifs en vigueur : communication et sensibilisation des différents acteurs (plaquette "construire en Bresse" élaborée par le CAUE71), soutien à des opérations ciblées de diagnostic et d'accompagnement de quartiers d'habitation, renfort de l'action portée par les espaces info-énergie.
- la valorisation des ressources locales par la production d'énergies renouvelables et la dynamisation de l'économie : soutien aux chaufferies bois, soutien à la filière bois-énergie, soutien à la méthanisation, à l'énergie solaire (développement du photovoltaïque), soutien à l'énergie éolienne, tout en s'assurant de leur exemplarité sur un plan environnemental et paysager.
- l'aménagement durable de l'espace : soutien aux opérations de revitalisation des centres-bourgs, soutien à la création d'éco-quartiers, aménagement durable des espaces publics,...
- le soutien des mobilités douces et des modes de déplacement peu polluants : création de cheminements doux et utilisation de véhicules écologiques (voitures électriques, hippomobilité...). De plus, l'usage du numérique sera également renforcé dans une optique de réduction des déplacements.

Les priorités d'actions arrêtées par le Pays dans le cadre du contrat de territoire Pays/Région et de la convention Leader, sont reprises dans le contrat de ruralité, qui soutiendra les actions visant à :

- **améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités**
- **l'aménagement durable d'espaces publics**
- **le développement de réseaux d'itinérance douce et de modes de transport alternatifs.**

6. Favoriser la cohésion sociale sur le territoire.

Dans un territoire sous l'influence de Chalon-sur-Saône pour l'Ouest et de Lons-le-Saunier pour l'Est, l'éloignement géographique des services de la culture et des loisirs sportifs entraîne des temps d'accès généralement plus longs que la moyenne départementale, même si Louhans possède un cinéma. Cet éloignement qui peut être source d'isolement pour les personnes les plus fragiles (seniors, demandeurs d'emploi...) est pour partie compensé par une **vie associative locale très présente et très diversifiée**. Les associations culturelles proposent une

palette d'activités riche et variée. Des collectivités locales, comme Cuisery et Louhans-Châteaurenaud, proposent également des saisons culturelles.

D'autres associations interviennent dans le domaine social et apportent ce soutien aux populations fragiles.

L'un des enjeux de ce territoire vise à maintenir la vitalité de son tissu associatif.

Les orientations de cet axe d'intervention visent à promouvoir un aménagement culturel et sportif équilibré du territoire.

A l'occasion d'un diagnostic établi en 2014 par la direction départementale de la cohésion sociale, des carences en termes d'offres sportives ont été relevées sur ce territoire.

13% de licenciés pour une moyenne départementale de 20%. La direction départementale de la cohésion sociale, en lien avec le comité départemental olympique et sportif, intervient aux côtés des communautés de communes pour encourager les initiatives menées afin de développer l'offre d'activités physiques et sportives sur ce territoire notamment sur les communes classées en zones de revitalisation rurale.

Des actions visant à la rénovation et réhabilitation des installations sportives d'envergure intercommunale peuvent être soutenues. Le soutien du Centre national pour le développement du sport (CNDS) sera sollicité dès lors que les projets présentés répondront aux critères d'éligibilité de ce fonds d'intervention.

Les intercommunalités devront prioriser les investissements à réaliser en faveur des installations sportives structurantes.

Mobilisation des crédits d'investissement du centre national pour le développement du sport (CNDS) - taux de participation du CNDS fixé à 20%.

Enfin, afin de répondre à un besoin local et dans le souci d'assurer la cohésion sociale sur ce territoire, il semble opportun de mettre en place des plates-formes territoriales combinant hébergement d'urgence, hébergement d'insertion, accompagnement social.

En matière d'**offre culturelle**, le territoire bénéficie de nombreux lieux de diffusion et événements, d'initiation et de pratique culturelle, contribuant au dynamisme de la vie culturelle locale. Les secteurs ruraux offrent également une palette d'activités et une programmation très dynamique (cinémas itinérants, bibliothèques...).

Comme en matière d'accès à l'emploi, l'accès à la culture peut être rendu plus difficile pour des territoires ou des classes d'âge (jeunes, personnes âgées) en raison des problèmes liés à la mobilité.

Les dispositifs déployés par le ministère de la culture en partenariat avec les collectivités pourront être envisagés (CLEA...).

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Un comité de pilotage réunira les porteurs du contrat (présidents des EPCIFP) et les partenaires signataires. Il associera en outre le conseil départemental, les services de l'Etat et autres personnalités qualifiées concernées. Il sera coprésidé par le président du Syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne ou son représentant parmi les présidents des communautés de communes signataires du contrat, et le Préfet de Saône-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Louhans. Il assurera le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et procédera à la validation de l'annexe financière annuelle au contrat de ruralité. Il se réunira au minimum deux fois par an, l'une au moment des programmations annuelles, l'autre pour le bilan de l'année écoulée.

Le conseil de développement est représenté au sein du comité de pilotage par son président ou son représentant.

Un comité technique coprésidé par le président du Pays de la Bresse Bourguignonne ou son représentant et le sous-préfet de Louhans, se réunira deux fois par an. Il sera notamment chargé d'examiner les modalités d'avancement des projets retenus et de repérer les projets émergents. Il rendra compte de son travail au comité de pilotage.

Le secrétariat de ces instances sera assuré par la direction des services du Pays.

B) L'ingénierie mobilisée

L'ingénierie pour l'ensemble des orientations et projets proposés dans le cadre du contrat de ruralité relève en priorité des intercommunalités. Pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat de ruralité, le Syndicat mixte mobilisera son équipe d'ingénierie, et notamment le chef de projet du Syndicat mixte, qui, aux côtés des services de l'État, assurera l'animation du contrat.

Il mobilisera notamment les postes d'ingénierie suivants : les animateurs LEADER en charge de la transition énergétique, la chargée de mission « SCoT » et l'animatrice du contrat local de santé du Pays.

L'État accompagne de façon transversale les projets compatibles avec les priorités nationales et qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies locales partagées. Ainsi, les services territoriaux de l'État vont apporter l'expertise requise pour la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires sur le territoire.

Le sous-préfet d'arrondissement apportera un appui à la conduite et au développement des projets. Il veillera à faciliter ces projets, voire à les ré-orienter si besoin. Le sous-préfet et les services de la préfecture veilleront :

- à la mobilisation des services et établissements publics de l'État disposant d'expertise et de capacités propres à la réalisation des projets et à leur mise en relation.

- à leur coordination afin de susciter des synergies locales en faveur des projets. Ils orienteront les porteurs de projets vers les guichets de financement publics ou privés.

Les services de la DDT accompagneront les collectivités dans l'émergence de projets de développement durable nécessitant l'articulation de plusieurs thématiques, dans la politique du logement soutenue par les collectivités en vue d'un développement équilibré des territoires et de leur attractivité, en matière de protection de la population aux risques, pour répondre à la transition écologique et énergétique. La DDT pourra être facilitateur de ces projets, voire les ré-orienter si besoin, en complémentarité avec l'offre, publique ou privée, d'AMO et de bureaux d'étude..

Dans le domaine de la transition écologique, la DDT pourra notamment apporter son appui dans le cadre de la réalisation des Plans Climat Air Energie Territoriaux, obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, ou pour le suivi du TEPCV.

A noter, que 15% des crédits FSIL ouverts au titre des contrats de ruralité pourront contribuer aux dépenses d'ingénierie engagées par les collectivités.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Syndicat mixte veillera à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants.

IV) Moyens mobilisables :

Chaque année, une annexe financière annuelle précisera les actions et opérations qui seront prioritairement accompagnées par les partenaires dans le cadre de cette contractualisation.

La mise en œuvre du contrat s'appuie notamment sur la mobilisation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL part 1 et 2) et de la DETR.

Il s'appuie aussi sur l'ensemble des outils et financements de droit commun : dotations, aides spécifiques, volet territorial du CPER ainsi que les fonds et appels à projets existants sur les thématiques du contrat. La mobilisation des crédits européens (FEDER, FEADER, FSE) sera recherchée.

Le Conseil régional mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions qui s'inscrivent en cohérence avec celles retenues dans le cadre de la convention d'objectifs du

Contrat territorial du Pays de la Bresse Bourguignonne et ce, dans la limite des engagements prévus dans ladite convention.

Par ailleurs, la **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**, partenaire à ce contrat, interviendra aux côtés des acteurs du territoire dans 4 domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

Son intervention se présente sous différentes formes : prêts à long terme sur Fonds d'épargne; mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité en amont des projets ; investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres- d'ouvrage concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de la Bresse Bourguignonne, les dispositifs suivants :

- L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de services au public
- Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE.
- Les conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- L'accompagnement méthodologique de Mairie-conseils.

Enfin, les prestations proposées par la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture pourront se décliner notamment dans le cadre des orientations proposées pour "conforter et développer l'attractivité du territoire".

V) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VI) La durée du contrat

Le présent contrat porte sur la période 2017–2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VII) Engagement des parties :

- Engagements du territoire :

Les communautés de communes porteuses du contrat s'engagent, en lien avec le Pays, à :

-animer et mettre en place le programme d'actions prévu dans le contrat et l'annexe financière annuelle ;

-déployer les moyens nécessaires pour l'accompagnement des actions prévues;

-se rapprocher des services de la préfecture et de la sous-préfecture en amont du dépôt des dossiers susceptibles de correspondre aux termes du contrat ;

-se rapprocher des services du conseil régional et des autres partenaires au contrat selon les actions mises en œuvre ;

-remettre chaque année un bilan de l'ingénierie mise en œuvre dans le cadre du contrat.

- Engagements de l'Etat :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

- Engagements de la Région :

- le Conseil régional confirme les engagements pris dans le cadre de la convention de moyens et d'objectifs conclue entre le Pays et la Région.
- la Région pourra apporter des financements complémentaires pour la mise en œuvre d'actions identifiées dans l'annexe financière annuelle au regard de ses politiques sectorielles.
- la Région s'engage à participer à la mise en œuvre d'actions identifiées dans l'annexe financière 2017 dès lors qu'elles s'inscrivent en cohérence avec la convention d'objectifs et de moyens pré-citée, sous réserve de la présentation d'un dossier complet et des disponibilités budgétaires annuelles. Une nouvelle contractualisation a vocation à être mise en place sur 2018-2020. Un avenant à ce contrat de ruralité sera établi pour introduire les nouvelles modalités d'intervention de la Région.

VIII) Modification du contrat :

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

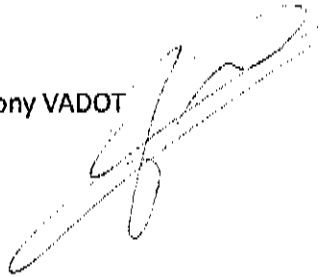
En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCIFP, le contrat sera modifié en conséquence.

Signatures

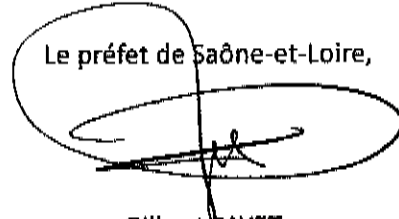
Le président de la communauté de communes
Bresse Louhannaise Intercom',

Anthony VADOT



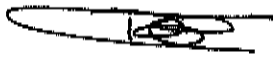
Le préfet de Saône-et-Loire,

Gilbert PAYET



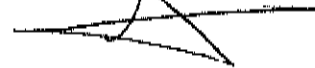
Le président de la communauté de communes
de communes Bresse Revermont 71,

Didier FICHET



Le président de la communauté
de communes Terres de Bresse,

Cédric DAUGE



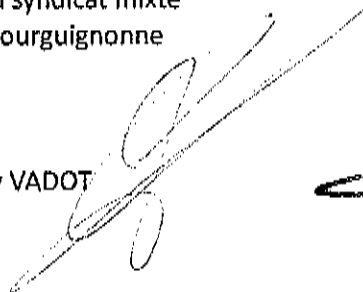
Le président de la communauté de communes
du canton de Pierre-de-Bresse,

Jacques GUITON



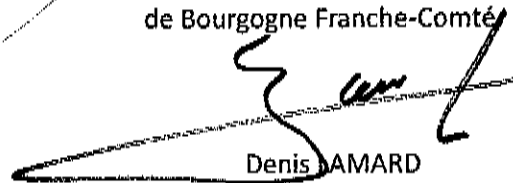
Le Président du syndicat mixte
de la Bresse Bourguignonne

Anthony VADOT



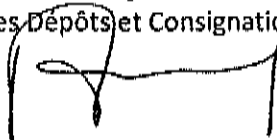
Pour la Présidente du Conseil Régional
de Bourgogne Franche-Comté

Denis AMARD



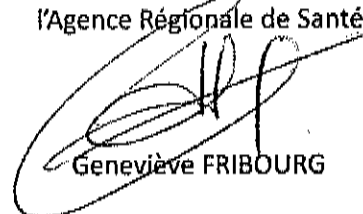
Le directeur régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations

Antoine BREHARD

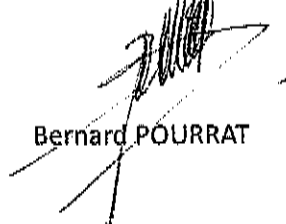


La déléguée départementale de
l'Agence Régionale de Santé,

Geneviève FRIBOURG

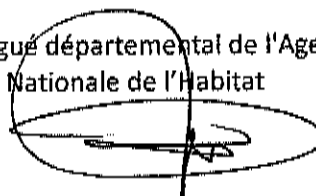


Le directeur d'agence Pôle Emploi
de Louhans-Tournus



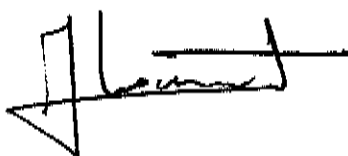
Bernard POURRAT

Le délégué départemental de l'Agence
Nationale de l'Habitat



Gilbert PAYET

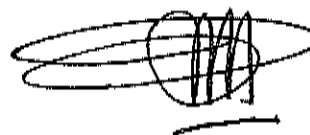
Pour le président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Saône-et-Loire,



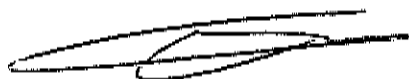
Alain THOUVENOT

Pour le président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat interdépartementale
Délégation de Saône-et-Loire,

Martine MONAMY NOWACKI



Pour le président de la Chambre d'Agriculture
de Saône-et-Loire,



Samuel CHANUSSOT



PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
Contrat de ruralité du Pays de la Bresse Bourguignonne
ANNEE 2017

ENTRE

Le Préfet du département de la Saône-et-Loire,

d'une part,

ET

La communauté de communes de la Bresse Louhannaise Intercom' représentée par son président, Anthony Vadot ;

La communauté de communes Terres de Bresse, représentée par son président, Cédric Dauge ;

La communauté de communes Bresse Revermont 71, représentée par son président, Didier Fichet ;

La communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, représentée par son président, Jacques Guiton ;

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2017 liste les actions à engager pour l'année 2017.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention, pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de ruralité « du Pays de la Bresse Bourguignonne », signé le 14 mars 2017,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2017 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2017.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2017

Ces actions, qui seront à engager en 2017, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention qui comporte les précisions suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part attendue par l'Etat (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*).

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2017 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1. de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axes	Actions	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeur
1	Favoriser l'accès aux soins et aux services publics	communes	2 065 129,00 €	1 268 612,00 €	759 183,00 €	37 334,00 €
2	Conforter et développer l'attractivité du territoire	communes et intercommunalités	1 437 178,00 €	548 487 €	438 691 €	450 000 €
3	Redynamiser les bourgs centres	communes	363 368 €	222 372,00 €	129 996,00 €	11 000,00 €
4	Faciliter les mobilités	communes	610 114€	475 991 €	122 023,00 €	12 100,00 €
5	La transition énergétique	communes et intercommunalités	976 425 €	584 140,00 €	242 285,00 €	150 000,00 €
6	Favoriser la cohésion sociale	communes et intercommunalités	4 501 320 €	2 712 706,00 €	1 056 103 €	732 511,00 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR	Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) « thématique »	FSIL « contrat de ruralité »	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (préciser)
2 752 847 €	2 005 112 €	347 735 €	400 000,00 €	-		LEADER département conseil régional réserve parlementaire ADEME

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2017 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2017.

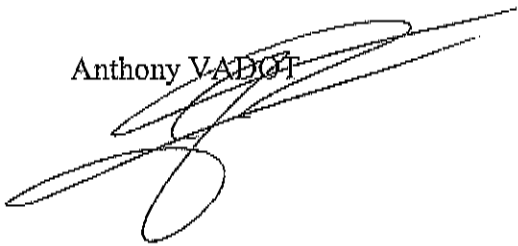
ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires,

Fait à Louhans, le 14 mars 2017,

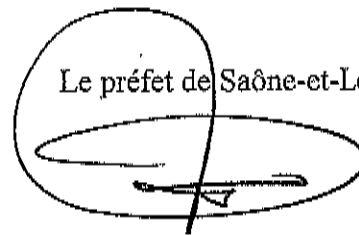
Le président de la communauté de communes
Bresse Louhannaise Intercom',

Anthony VADOT



Le préfet de Saône-et-Loire,

Gilbert PAYET



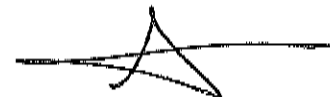
Le président de la communauté de communes
de communes Bresse Revermont 71,

Didier FICHET



Le président de la communauté
de communes Terres de Bresse,

Cédric DAUGE



Le président de la communauté de communes
du canton de Pierre-de-Bresse,

Jacques GUITON



ANNEXE 1 CONVENTION FINANCIERE 2017 : PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT DE RURALITE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

L'Etat participera au cofinancement de certaines actions sous formes de subventions dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs en mobilisant des dotations et crédits de droit commun et spécifique dans le respect des cadres réglementaires les régissant (FNADT, DETR, FSIPL dédié « contrat de ruralité », FSDU « thématique »)

Axe	VOLET PRIORITAIRE	PROJET				SUBVENTIONS DE L'ETAT						Autres
		Porteur	Nature de l'action	Coût	FSIPL dédié CR		FSIL thématique		DETR 2017		Région crédits territoriaux ou BTP	
					Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux		
1	Favoriser l'accès aux soins et aux services publics	Commune de Bellevyres	Mise en accessibilité et rénovation de la mairie	146 022		73 011	50%					37 334 (divers)
		Commune de Beaurepaire-en-Bresse	Sécurisation des abords de l'école mises aux normes et accessibilité de l'école (sanitaires et salles de classe)	178 800				50,00%	53 640	30%		
		Commune de Doannay-les-Cuisaux	Réaménagement et extension de la mairie / agence postale	65 000					32 500	30%		FSIL 2016 de 10 785 € pour mise en accessibilité de la mairie
		Commune de Pierre-de-Bresse	Mise en sécurité de l'accès de l'EHPAD et du groupe scolaire rue du Château	140 114					101 224	20%		
		Commune de Saint-Germain-du-Bois	Mise aux normes accessibilité des écoles	202 448				50%				
2	Conforter et développer l'attractivité du territoire	Commune de Sagy	Création d'un pôle de santé pluridisciplinaire	689 210		100 000	14,51%		180 000	30%		
		CC Bresse Louhannaise Intercom'	Animation territoriale et économique	22 000		17 600	80%					
		CC Terres de Bresse	Aménagement d'un itinéraire vélo-pédestre entre Louhans et la Truchère en bord de Saône	1 058 530		100 000	9,44%		211 706	20%	200 000	250 000 (communes)
		Commune de Beauvernois	Aménagement d'un gîte d'étape	23 910					9 564	40%		
		Commune de Torpes	Reconversion d'un bâtiment communal en gîte rural	332 738					99 821	30%		
3	Redynamiser les bourgs-centres	Commune de Flacey-en-Bresse	Rénovation du bâtiment de la boulangerie	38 378					15 351	40%		
		Commune de La Frette	Rénovation et mise en conformité du multiple rural et du logement attendant	324 990					129 996	40%	1 000 (amendes police) 10 000 (réserve parlementaire)	
4	Faciliter les mobilités	Commune de Cuisery	Mise en sécurité et accessibilité de la route de Montrevost	157 238					31 448	20%		6 000 (réserve parlementaire)
		Commune de Saint-Etienne-en-Bresse	Mise en sécurité de l'entrée nord - Hameau du Villy	139 459					27 891	20%		
		Commune de Sainte-Croix	Sécurisation et mise en accessibilité des modes doux dans la traversée du bourg	235 020					47 004	20%		
		Commune de Somay	Réalisation d'un chemin piétonnier au droit de la RD 971	78 400					15 680	20%		6 100 (amendes police)
		SIVOM du Louhaonais	Création d'une plateforme de stockage et broyage de déchets verts à Branges	506 425					101 285	20%		150 000 (ADEME)
5	La transition énergétique	Commune de Louhans	Restauration du palais Pierre Provence : travaux complémentaires de transition énergétique	470 000		141 000	30%				188 000	
		CC Bresse Louhannaise Intercom'	Travaux de réhabilitation de la piscine de plein air à Cuisaux	2 539 980		100 000	3,94%		507 996	20%	299 963	18 750 (Département)
		CC Bresse Louhannaise Intercom'	Mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage à Louhans	375 000		82 400	21,97%					
		CC Bresse Revermont 71	Construction d'un espace polyvalent intercommunal à Savigny-en-Revermont	282 000					56 400	20%		
		Commune de Cuisaux	Construction d'un restaurant scolaire et sécurisation des cours d'école	674 000					180 000	30%	202 470	122 980 (FEADER) 10 000 (réserve parlementaire)
6	Favoriser la cohésion sociale sur le territoire	Commune de Mervans	Construction d'une salle pour l'accueil d'une classe ULIS	32 387					9 716	30%		
		Commune de Saillénat	Rénovation du bâtiment du foyer rural et ses abords	597 953					119 591	20%	31 339	47 009 (LEADER) 5 000 (réserve parlementaire)
TOTAL				9 953 537		400 000		347 735		2 005 112		